

# Dix minutes d'actualité socio- juridiques

Jean-Paul Lacomble

4 octobre 2019

Les Avocats Belges Association Belge des Avocats  
Clays & Engels

1

## Plan de l'exposé

- ▮ Elections sociales
- ▮ RGPD
- ▮ Marge salariale / Négociations
- ▮ Discrimination



Les Avocats Belges Association Belge des Avocats  
Clays & Engels

2

## Elections sociales

### ▣ Fin de la période de référence: 30 septembre 2019

- Notion UTE
- Comptabilisation seuil 50 / 100 travailleurs
- Occupation habituelle

### ▣ Début de la procédure:

- du vendredi 13 au jeudi 26 décembre 2019

Jour Y	11/05	12/05	13/05	14/05	15/05	16/05	17/05	18/05	19/05	20/05	21/05	22/05	23/05	24/05
Jour X	11/02	12/02	13/02	14/02	15/02	16/02	17/02	18/02	19/02	20/02	21/02	22/02	23/02	24/02

## Elections sociales

### ▣ Détermination de la date des élections

- CE ou CPPT
- Si pas d'accord : inspecteur social-chef de district (par décision du tribunal)
- A défaut de CE/CPPT : employeur
- Principe : le travailleur doit pouvoir voter durant ses heures normales de travail

## Elections sociales

### ■ Recenser les travailleurs intérimaires qui pourront voter:

- Double condition d'ancienneté qui doit être remplie durant deux périodes de référence qui s'étendent avant et après le jour X :
  - Durant la période s'écoulant du 1<sup>er</sup> août 2019 jusqu'au jour de l'affichage de la date des élections (il s'agit du **jour X**, qui tombe entre le 11 et le 24 février 2020 en fonction de la date de vos élections)
    - le travailleur intérimaire doit être occupé depuis au moins 3 mois ininterrompus *ou*, en cas de périodes d'occupation interrompues, durant au moins 65 jours de travail au total
  - Dans la période s'écoulant du jour X au 13<sup>ème</sup> jour précédant les élections (il s'agit du **jour X+77**, qui tombe entre le 28 avril 2020 et le 11 mai 2020 en fonction de la date de vos élections),
    - le travailleur intérimaire doit être occupé durant au moins 26 jours de travail au total

## Elections sociales

### ■ Controverse relative aux périodes pour la condition d'ancienneté

- Texte littéral
    - Période 1 : du 1<sup>er</sup> août au jour X
    - Période 2 : du jour X au 13<sup>ème</sup> jour précédant les élections (jour X+77)
  - Brochure SPF + avis Federgon:
    - Période 1: jour X non inclus
    - Période 2: jour X+77 non inclus
- Interrogation SPF: le texte littéral prévaut

## RGPD

### ■ Décision CJUE 29 septembre 2019

- Administrateurs site internet avec « J'aime » = responsables conjoints du traitement avec Facebook
  - Conséquences:
    - trouver accord avec Facebook pour fixer les obligations respectives en matière de protection des données
      - Probablement modèle de convention qui sera mis au point par Facebook
    - information des utilisateurs
    - consentement

## RGPD

### ■ Bilan sanctions

- 1<sup>ère</sup> sanction financière belge (28 mai 2019)
  - Une amende (2.000 EUR) a été imposée à un bourgmestre qui avait utilisé abusivement des données personnelles à des fins de campagne électorale
- Réprimande prononcée contre le SPF santé publique
  - Non-respect du droit d'accès aux données personnelles malgré la sommation de l'Autorité de protection des données
- Autorité de protection de données sanctionne un commerçant pour utilisation disproportionnée de l'eID (19 septembre 2019)
  - Carte fidélité créée uniquement par la lecture de la carte d'identité électronique
  - Disproportionné
  - 10.000 EUR

## RGPD

### ■ Bilan sanctions

- A l'étranger:
  - France: 50 Mi d'euros à Google
    - Manquement aux obligations de transparence et d'information
    - Absence de base légale pour le traitement de personnalisation de la publicité
  - Grèce: PWC (150.000 EUR)
    - Base du traitement = consentement du travailleur
    - Prévu par le contrat de travail
    - Tentative de modification de la base légale par PWC (consentement => nécessité pour l'exécution du contrat de travail)

## Marge salariale / Négociation

### ■ 2019 / 2020

- Accord « relatif » des partenaires sociaux
- AR du 19 avril 2019 portant exécution de l'article 7, §1er de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité
  - Prévoit 1,1% **pour la période 2019 / 2020**
  - Indexations et augmentations toujours garanties

### ■ Mise en œuvre sectorielle

- CP 200: augmentation 1,1% à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019
- CP 209: augmentation 1,1% à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019
- CP 124: augmentation 1% à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019
- CP 118: augmentation 1,1% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020

→ Impact sur « l'enveloppe »

## Discrimination : arrêt CJUE 20 juin 2019

- Un Store manager estime qu'une femme enceinte est la bonne personne pour occuper le poste vacant
- Le directeur du personnel refuse en raison de la grossesse
- Le Store manager prend la défense de la candidate et lui communique les raisons du refus
- Plainte de la travailleuse auprès d'UNIA
- Licenciement peu après du Store manager
- La Travailleuse licenciée et le Store manager introduisent une procédure devant le TT Anvers
  - Le tribunal a estimé que la candidate avait été victime d'une discrimination fondée sur le genre et lui accorde une indemnité forfaitaire égale à 6 mois de rémunération
  - Le tribunal a jugé que le Store manager n'était par contre pas protégé conformément à la législation belge
    - Question à la CJUE pour savoir la législation belge offre une protection suffisante des « témoins »

## Discrimination : arrêt CJUE 20 juin 2019

- Décision de la CJUE
  - La réglementation belge actuelle n'offre pas une protection suffisante aux témoins de discrimination
  - Les conditions pour être reconnu comme témoin dans une affaire de discrimination et pour pouvoir réclamer des dommages et intérêts si, en tant que témoin, on est traité de manière défavorable, sont, selon la Cour, trop strictes
  - L'efficacité de la protection contre la discrimination ne peut être garantie que si les travailleurs qui n'ont pas déposé de témoignage formel mais qui assistent une personne protégée d'une autre manière (informelle) bénéficient également d'une protection adéquate en tant que témoin

